

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 110/2020

OBJET : Administration Générale : Remplacement du RSA, futur Revenu universel d'Activité – RUA- par une activité solidaire d'intérêt général ASIG

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX/

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Robert NARDELLI / Bouabdallah LAFTAS à Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de Monsieur le Président de la République sur le futur Revenu Universel d'Activité (RUA),

Vu les directives demandant participation de tout citoyen à l'effort national,

Vu les différents Fonds de Solidarité existants,

Vu les mesures déjà effectives par l'Etat et certains Conseils Départementaux ;

Vu la nécessité pour tout citoyen d'être un acteur de relance,

Vu les besoins vitaux et urgents des communes sinistrés,

Vu les besoins vitaux et urgent dû à la crise récente,

Attendu,

-Qu'une aide de type RSA, ou autre allocation de solidarité, correspond actuellement à environ 14h de travail au SMIC brut hors prime par semaine,

-Qu'il est pour tous gouvernants dans le monde d'apporter aide à la « réhumanisation » de ses concitoyens en situation difficile, par une reprise d'activité et de formation, facteur de revalorisation personnelle et familiale ainsi que d'assimilation à la société dans laquelle l'on vit,

-Que seul l'emploi est source d'équilibre national et individuel par le progrès et pour la solidarité,

-Qu'à situation d'urgence soit correspondre une solidarité d'urgence partagée et réciproque de l'ensemble de la société ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de proposer :

-Que le versement de toute aide ou allocation nationale de solidarité soit conditionnée à une activité solidaire d'intérêt général (ASIG) dans la commune où l'allocataire réside ; un aménagement spécifique accompagnera la situation d'handicap ;

-Qu'une formation ou reconversion professionnelle, comme proposée par Monsieur le Président de la République soit effectif sur un ou deux jours par semaine sur au moins dix semaines ;

-Que cette participation se fasse dans l'intérêt général de la commune par mise en concertation autour du Conseil municipal des différentes actions menées en collaboration si nécessaire entre autres avec d'autres communes, établissements publics (ONF, Voirie, EHPAD, Secours, Environnement, Scolarité etc..) et associations culturelles ou sportives dans le respect des droits et des devoirs ;

-Qu'au bout de trois refus de la part de l'allocataire d'accepter l'activité professionnelle proposée, l'arrêt de l'allocation soit effectif.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Absents : 0

Contre : 4

Abstentions : 0

Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 18/12/2020

Affichage en mairie le : 27/12/2020